

MAIRIE DE SAINT-HILAIRE-DES-LOGES
Département de la Vendée
Arrondissement de Fontenay-le-Comte

COMPTE ADMINISTRATIF 2023
PRESENTATION BREVE & SYNTHETIQUE DES INFORMATIONS FINANCIERES

En application de l'article L.2313-1 du CGCT

1 – Eléments de contexte :

La commune de St-Hilaire-des-Loges, ancien chef-lieu de canton situé dans le sud-est vendéen, est peuplée de 1 956 habitants (INSEE) au 1^{er} janvier 2023.

La commune se caractérise par son étendue géographique, avec une superficie de 3 520 hectares, mais également par un important réseau de voirie communale (62,751 km).

Son Conseil Municipal, élu en mars 2020, est composé de 19 Conseillers Municipaux. Le Maire, Mme Marie-Line PERRIN, délègue une partie de ses fonctions à 5 adjoints et 3 conseillers municipaux.

2 – L'exécution du compte administratif 2023 :

a) Le budget de la commune se compose d'un budget principal et de 3 budgets annexes :

- Actions économiques pour la gestion des bâtiments communaux à vocation commerciale
(Tabac-presse, supérette et projet de création d'un bar-restaurant)
 - Résultat 2023 du budget : déficit de 41 867,25 €
 - Lotissement 1 pour la viabilisation et la commercialisation des parcelles du lotissement des Prés St Martin
 - Résultat 2023 du budget : excédent de 390,00 €
 - Lotissement 2 correspondant à l'extension du lotissement des Prés St Martin
 - Résultat 2023 du budget : déficit de 14 181,40 €
 - Budget principal
 - Résultat 2023 du budget : excédent de 329 441,13 €
- Le **résultat consolidé** de l'exercice 2023 est donc excédentaire de **274 322,48 €**

b) Les principales dépenses d'investissement (TTC) de l'année 2023 sont :

- travaux d'extension de la supérette 128 977,62 € (budget annexe)
- travaux de restauration de la façade occidentale de l'église : 60 316,54 €
- travaux sur autres bâtiments : 56 952,46 €
- travaux de voirie (dont impasse Fradin) : 35 948,22 €
- aménagement aire de la Pompe dont acquisition structure de jeux 34 133,00 €

c) Les principales ressources mobilisées en 2023 sont :

- ↳ Pour le fonctionnement :
 - le produit des impôts et taxes : 1 017 761,95 €
 - les dotations et participations (DGF, DSR...) : 747 229,13 €
 - les produits des différents services (restaurant scolaire, garderie...) : 118 788,34 €
- ↳ Pour l'investissement :
 - emprunt : 475 000,00 €
 - la TVA récupérée sur les travaux réalisés en 2022 : 167 692,85 €
 - les 1^{er} acomptes de subvention pour les travaux de l'église : 73 280,00 €

3 – Quelques indicateurs et ratios :

a) évolution des dépenses réelles de fonctionnement entre le CA 2022 et le CA 2023 : + 9,54 %

b) évolution des recettes réelles de fonctionnement entre le CA 2021 et le CA 2022 : + 8,12 %

c) part des charges de personnel par rapport aux charges de fonctionnement : 47,62 % (49,25 % en 2022)

d) capacité d'autofinancement : 476 293 € (501 358 € au CA 2022)

Elle représente ce qui reste à la collectivité une fois qu'elle a payé et encaissé l'ensemble des charges et des produits de fonctionnement réels (indépendamment des plus ou moins-values de cession).

e) niveau d'endettement de la collectivité :

Encours de la dette au 31.12.2023 ⇒ 1 386 966,72 € soit 709 € / habitant (595 € / habitant au 31.12.2022).

Déduction faite de l'emprunt d'un montant de 140 000 € transféré vers le budget annexe actions économiques en 2023.

f) capacité de désendettement de la commune au 31.12.2023 (e / d) : 2,91 années (2,34 années au 31.12.2022).

Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

g) niveau des taux d'imposition (inchangés depuis 2003) :

Taxe foncière (bâti) : 37,37 %

Taxe foncière (non bâti) : 54,95 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 25,61 %

Produit encaissé pour l'année 2023 : 894 415 € (hors allocations compensatrices)

4 – Effectifs de la collectivité :

Au 31 décembre 2023, la commune emploie :

19 agents titulaires (16 *Equivalents Temps Plein*) (1 cat. A / 2 cat. B / 16 cat. C),

4 agents contractuels dont 1 contrat aidé.

Fait à ST HILAIRE DES LOGES, le 27 février 2024
Le maire, Mme Marie-Line PERRIN

